

Installer une ripisylve

NOMBRE DE SITES	LINEAIRE (en m)	COÛT TOTAL
32	21 239 m	54 673 €

CONTEXTE DE L'ACTION	ENJEUX	Cette action vise les (sous) tronçons dépourvus de ripisylve. Elle permet d'une part de réduire l'éclairement du cours d'eau pour limiter l'eutrophisation notamment sur les faciès d'écoulement lenticques. D'autre part, l'installation d'une ripisylve apporte un habitat à la microfaune aquatique sur les systèmes racinaires, tout en assurant un bon maintien de la berge.
	OBJECTIFS	OB 9 – Recréer une ripisylve
	EVALUATION	IE 6 – Discontinuité de la ripisylve
PRESENTATION / NATURE DE L'ACTION		Mettre en place une végétation diversifiée en bord de berge afin de reconstituer à terme une ripisylve équilibrée.
RECOMMANDATIONS TECHNIQUES (déroulement)	CONTEXTE JURIDIQUE	Article 552 du Code Civil permettant à tout propriétaire d'effectuer les plantations qu'il juge à propos sur son terrain.
	CONSISTANCE DE L'OPERATION	La commande des plants est effectuée dans une pépinière agréée. La composition du bouquet d'essences est établie par le technicien de rivière qui privilégie les essence que l'on trouve localement en bord de cours d'eau et qui seront adaptées au tronçon. Le jalonnement définissant l'emplacement des plants est effectué par le technicien de rivière. Cette répartition ne se fait pas à intervalle systématique mais de manière irrégulière pour éviter tout aspect trop artificiel. Il peut y avoir une alternance bosquet / trouée par exemple. Les plants sont mélangés entre essences tout en conservant la distinction entre les espèces buissonnantes / arbustives et les espèces arborescentes afin de mettre en place un système de protection spécifique à chacune. Au moment de la plantation, les systèmes racinaires sont taillés afin de faciliter la reprise de l'arbre et enlever les racines abîmées ou cassées. Les branches peuvent elles-aussi être taillées, notamment pour les arbustes. Tous les plants ont une protection et un paillage individuel. Le paillage doit être biodégradable et stable même immergé. Les plants de haut jet sont équipés d'une protection contre le grand gibier gibier (120 cm de haut) et les arbustifs d'une protection contre les rongeurs (60 cm de haut). La plantation s'effectue après un pralinage (mélange de bouse de vache / terre / eau appliqué sur le système racinaire) afin de favoriser leur reprise. Chaque plant doit être abondamment arrosé une fois installé. Un dégagement de la végétation concurrente et l'arrosage sont assurés par le syndicat puis revient à la charge du propriétaire privé.
	MOYENS NECESSAIRES	Plants, jalons, pelles bêches, tuteurs, protections, marteau, agrafes, sécateurs, paillages, seau,...
	INCIDENCES POSSIBLES	/
PERIODE D'INTERVENTION		Les habitats Natura 2000 sont concernés pour la phase de préparation du chantier qui peut comprendre un débroussaillage préalable. Ces travaux préparatoires seront prioritairement réalisés de septembre à février pour éviter toute perturbation pour le Vison d'Europe et la Loutre, mais aussi pour : <ul style="list-style-type: none"> • site Natura 2000 de la vallée de l'Antenne : Rosalie des Alpes • site Natura 2000 de la moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran : Rosalie des Alpes, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron

		pourpré, Bondrée apivore, Milan noir, Balbuzard pêcheur et Martin pêcheur. Les plantations seront réalisées de novembre à mars en évitant les périodes de gel.
SUIVI	INDICATEUR D'ACTION	IA 7 – Linéaire de ripisylve planté
	MESURES COMPENSATOIRES ET PREVENTIVES	/
COÛT		2 € / ml de berge
MAÎTRE D'OUVRAGES & PARTENAIRES (financements)		SYMBA Agence de l'Eau Adour-Garonne Conseil Départemental 16 Conseil Départemental 17

SITES CONCERNES

PHASE	ID_travaux	LOCALISATION	Nbr	Long (m)	Coût (€)
1	A0-1_nr_1	env. Saint-maixent	1	400	1200
	A1-2_nr	bief chagnolet	1	150	450
	A5-1_nr_1	cours étang	1	650	1950
	A5-2_nr	bief étang	1	300	900
	A6-2_nr	bief de la madeleine	1	400	1200
	AU2-1_nr	bief auriou route d'authon	1	974	2922
	C_nr	ste même à ébéon	1	4470	6705
	M_nr	marville	1	864	2592
	BN_nr	tout	1	2625	7875
2	A0-1_nr_2	env. Saint-maixent	1	400	1200
	A13_nr	bief matha	1	800	2400
	A9-1_nr	bras du moulin de bagnizeau	1	400	1200
	N_nr_1	Gourvillette	1	500	350
	ML2_nr_1	macqueville	1	325	975
3	A0-2_nr_1	env.chez guillot	1	400	1200
	A16-2_nr	bief heritolle	1	450	1350
	B0_4-1_nr	bief les rivières	1	2128	4256
	GR1_nr_1	Seigné: source de la gravelle	1	300	900
	A32_nr	boussac à basses rues	1	200	1200
	A34-1_nr	bief distillerie de la groie	1	113	678
	ML2_nr_2	macqueville	1	325	975
PGA_nr_6	Neuvicq-le-château	1	230	690	
4	A19-1_nr_1	bief montils	1	700	2100
	A19-1_nr_2	bief montils	1	100	300
	A20-1_nr	bief moulin de prignac	1	100	300
	A20-2_nr	valadin	1	250	750
	A22_nr	romefort à confluence veine froide	1	800	2400
5	A0-2_nr_2	env.chez guillot	1	400	1200
	A21_nr	aval pont de romefort	1	250	750
	GR1_nr_2	Seigné: source de la gravelle	1	300	900
	N_nr_2	Gourvillette	1	500	1500
	PGA_nr_7	Neuvicq-le-château	1	435	1305
			32	21239	54673

BIBLIOGRAPHIE

Guide de gestion de la végétation des bords de cours d'eau – Agence de l'Eau Rhin-Meuse.